

APPEL À CANDIDATURES

L'Entité du patrimoine vivant de l'UNESCO est à la recherche d'un ou d'une spécialiste individuel(le) pour réviser et enrichir une fiche d'information concernant la politique d'éducation et le patrimoine culturel immatériel.

Les manifestations d'intérêt devront parvenir à l'UNESCO avant le 24 mai 2019

Contexte

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de son programme global de renforcement des capacités, l'UNESCO est en train de réviser et d'enrichir sa fiche d'information concernant la politique d'éducation et le patrimoine culturel immatériel.

Le programme global de renforcement des capacités a précédemment développé une note d'orientation ainsi qu'une série de fiches d'information à destination de son réseau global de facilitateurs pour fournir des services de conseil en matière d'élaboration de politiques dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Une fiche d'information met d'ores et déjà l'accent sur les politiques d'éducation et le patrimoine culturel immatériel ; mais depuis l'élaboration initiale le travail de l'UNESCO a connu plusieurs avancées pertinentes dans ce domaine, notamment l'adoption, en 2017, d'une nouvelle priorité de financement pour « la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle » et, en 2018, le cadre global de résultats pour la Convention de 2003. Les États parties ont clairement démontré leur intérêt pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par l'éducation formelle et non formelle au travers, entre autres, de rapports périodiques; néanmoins davantage d'orientation est nécessaire en la matière, particulièrement quant aux politiques d'éducation.

Pour les raisons ci-dessus, le programme global de renforcement des capacités prévoit de réviser et d'enrichir la fiche d'information sur la politique d'éducation en prenant en compte les récents développements. Cette fiche d'information sera intégrée dans la note d'orientation globale du programme de renforcement des capacités. Les facilitateurs s'appuieront sur celle-ci afin d'apporter aux pays du soutien à l'élaboration de politiques dans le domaine du PCI.

Cette fiche d'information sera intégrée dans la note d'orientation globale à destination de personnes à qui il est demandé de fournir, aux pays concernés par l'élaboration de politiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, du soutien aux politiques.

Les objectifs spécifiques de cette fiche d'information sont de :

- Présenter les raisons pour lesquelles la politique d'éducation est importante pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- Contribuer à une meilleure compréhension du rôle que la politique d'éducation peut jouer dans la transmission et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- Indiquer les enjeux et les questions à garder en tête lorsque du conseil en matière d'élaboration de politiques est fourni dans ces domaines ;

- Faire référence de façon pertinente à la Convention, ses Directives opérationnelles et au cadre global de résultats ;
- Fournir des exemples de mesures politiques développées par les États ;
- Aborder des questions s'avérant utiles pour des analyses de politiques et de développement dans ce domaine.

Pour davantage d'informations et de documents connexes, vous pouvez consulter les liens suivants :

- La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation : https://ich.unesco.org/fr/education-01017
- Cadre global de résultats pour la Convention de 2003 : https://ich.unesco.org/fr/cadre-global-de-resultats-00984

Missions

En étroite consultation avec l'Entité du patrimoine vivant, le ou la spécialiste individuel(le) devra développer une fiche d'information et d'orientation des politiques en matière de politique d'éducation et de patrimoine culturel immatériel, ainsi que deux études de cas pertinentes.

Plus spécifiquement, le ou la spécialiste individuel(le) devra effectuer les tâches suivantes :

- 1.1 : Développer une fiche d'information et d'orientation des politiques en matière de politique d'éducation et de patrimoine culturel immatériel, en incluant les sections suivantes : enjeux ; ce que disent la Convention, les Directives opérationnelles, les principes éthiques et le cadre global des résultats ; d'autres instruments juridiques pertinents ; les avantages d'intégrer le patrimoine culturel immatériel dans l'éducation ; 5 exemples détaillés ; des informations complémentaires et des questions à examiner. Cette fiche devra également prendre en compte le contenu de la fiche d'information de 2017 concernant la politique d'éducation et le patrimoine culturel immatériel.
- 1.1.1 Toutes les informations de cette fiche devront prendre en compte l'éducation, tant formelle qu'informelle, ainsi que différents niveaux du système éducatif : primaire, secondaire et postsecondaire, en incluant l'enseignement et la formation technique et professionnelle.
- 1.2 Mener deux interviews détaillées de parties prenantes ayant une expérience concrète de l'élaboration de politiques dans le domaine de l'éducation et du patrimoine culturel immatériel, ou de professeurs élaborant des programmes liés au patrimoine culturel immatériel. Les exemples seront présentés sous forme de Questions & Réponses en annexe de la fiche d'information.
- 1.3 Fournir tous les produits finis livrés sous forme de versions éditées en anglais ou en français. Conformément à la stratégie globale de l'UNESCO en matière d'intégration de la dimension de genre, le ou la consultant(e) devra intégrer une perspective de genre dans toutes ses activités et appliquer les concepts de l'analyse et de l'intégration de la dimension de genre dans la mesure du possible.

Qualifications requises

Le candidat devra posséder les qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) dans un domaine lié au patrimoine culturel immatériel (une qualification dans le domaine de l'éducation est également un atout).
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente dans un domaine lié au patrimoine culturel immatériel (l'expérience dans le domaine de l'éducation est également un atout).

- Excellentes capacités de rédaction et de communication en anglais et/ou français.
- Expérience solide et avérée en lien avec la culture/le patrimoine à travers de la recherche, des projets, des expériences professionnelles ou des études.

Présentation des candidatures

Les candidats intéressés devront manifester leur intérêt pour la réalisation de cette mission en envoyant un dossier de candidature contenant :

- une brève lettre de motivation ;
- un exemplaire du curriculum vitæ du candidat ;
- une indication du montant de la rémunération attendue pour cette mission de consultant (taux journalier par nombre de jours ouvrés).

Les manifestations d'intérêt devront parvenir à l'UNESCO avant le 24 mai 2019.

Veuillez adresser votre candidature à Mme Ashley Cunningham (ae.cunningham@unesco.org), Unité du renforcement des capacités et des politiques du patrimoine, Section du patrimoine culturel immatériel, avec copie à Mme Susanne Schnüttgen, Chef d'unité (s.schnuttgen@unesco.org).